

Politique - Professions

Tous les articles de la rubrique

UE/OCM SUCRE

02 décembre 2010

Les levuriers confrontés à une « pénurie » due à la politique d'exportation de Bruxelles

Le projet de la Commission européenne de relever de 350 000 tonnes à 1 million de tonnes le plafond d'exportation de sucre hors quota pour la campagne 2010/11 n'est pas fondé sur une « analyse soignée » du marché européen du sucre, car une telle augmentation se traduirait par « la disparition des stocks de sucre industriel dans l'UE », estime la Confédération des fabricants de levure de l'UE (Cofalec).

Prévue pour être adoptée par le Conseil fin novembre, la mesure a simplement été reportée de quelques semaines, a indiqué la Commission aux professionnels de la levurerie qui lui demandaient de ne pas relever ce plafond d'exportation de sucre hors quota lors de cette campagne.

Face aux intérêts des planteurs et des industries sucrières, les industries utilisatrices de sucre ne réussissent pas à faire valoir leur point de vue, reconnaît Gérard Blin, président de Cofalec alors que ce secteur doit affronter une « situation très tendue » sur le marché communautaire.

En fait, explique-t-il, depuis le milieu des années 2000, les disponibilités en matières premières pour les industries de la fermentation ont fortement diminué, du fait de l'effet combiné de la réduction de la production européenne de sucre liée à la réforme du secteur et du développement de la production de bioéthanol « subventionné » qui utilise aussi des mélasses et du sucre industriel, fait valoir la Confédération des fabricants de levure de l'UE.

La Cofalec espérait faire renoncer Bruxelles à son projet et lui demandait aussi de ne pas autoriser non plus la conversion de sucre industriel en sucre sous quota en cours de campagne, ce qui revient, selon les levuriers, à attiser la hausse actuelle des cours. Aussi les industriels comme ceux de la chimie « ne peuvent pas accepter que les règles du jeu de l'organisation commune du marché du sucre changent continuellement et que les ressources limitées de sucre hors quota deviennent un facteur d'ajustement en cas de dysfonctionnement de cette OCM ».

St A.

[Retour](#)



[Réagir](#)